

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL



MAIRIE  
DE  
SERRAVAL

Le vingt février deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal de la Commune de SERRAVAL s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROISINE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 12

Résultats des votes : pour 12 contre 0 abstention 0

**Présents** : Philippe ROISINE, Pascal CHEVALLEREAU, Chrystel DEMIZIEUX, Vincent HUDRY-CLERGEON, Jean-Marc JONO, Nathalie MASSART, Sarah PAILLOT, Philippe MOLON, Stéphane TISSOT.

**Absents** : Yann HARDY, Stéphane GUYONNAUD, Sylvain SOBOTA.

Stéphane GUYONNAUD a donné pouvoir à Stéphane TISSOT

Sylvain SOBOTA a donné pouvoir à Vincent HUDRY-CLERGEON

Stéphane TISSOT a été nommé secrétaire de séance.

**Objet** : DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN PAR LE CONSEIL MUNICIPAL A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF). DEL\_02042023.

- ▶ VU la délibération du Conseil Municipal du 02 mars 2020 approuvant le PLU sur la commune de SERRAVAL ;
- ▶ VU la délibération du 2 mars 2020 instituant le Droit de Préemption Urbain sur les zones U et AU du PLU ;
- ▶ VU la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes du 11 juillet 2017 demandant son adhésion à l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie et de fait celle de la commune de SERRAVAL, adhésion validée par la décision du conseil d'administration en date du 08 septembre 2017 ;
- ▶ VU les articles L210-1 / L211-4 / L213-3 / R213-1 à R213-25 du Code de l'Urbanisme ;
- ▶ VU la Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) adressée par Maître François VEYRAT-DUREBEX, notaire de l'Office notarial des Deux Torrents à THONES (74230), 8 avenue d'Annecy – BP 40, reçue et enregistrée en Mairie de SERRAVAL le 26 janvier 2023 et concernant la vente d'un bien bâti situé « 46 route du Col du Marais » et cadastré section B numéro 49 (surface totale : 01a 90ca), appartenant aux conjoints BLANC-GARIN, au prix de 162.000,00 € (cent-soixante-deux mille euros) et 8.000,00 € TTC de commission d'agence à la charge de l'acquéreur ;

A ce titre,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DELEGUE** son droit de préemption urbain sur la vente du terrain cadastré section B n° 49, d'une contenance totale de 190 m<sup>2</sup> à l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir.

Le vingt février deux mille vingt-trois,

Le Maire,  
Philippe ROISINE



Le Secrétaire de séance,  
Stéphane TISSOT

Délibération certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le 27/01/2023

- de sa publication le 27/01/2023

Le Maire,  
Philippe ROISINE.

